



Claude LINTANF  
Président de l'AFPS-Trégor  
Association France Palestine Solidarité-Trégor  
Centre Social de Kêr-Uhel  
29 bd d'Armor  
22300 LANNION

Le 16 mars 2016

/

Madame/Monsieur le Maire,

L'Association France-Palestine Solidarité du Trégor (AFPS-Trégor) a décidé de solliciter le soutien de l'ensemble des maires de son territoire d'action, en leur soumettant pour signature la pétition accessible par le lien suivant : <http://www.france-palestine.org/Boycott-liberte-pour-l-action-citoyenne>, et en leur suggérant, s'ils adhèrent à cette proposition, d'aller au-delà en faisant voter par leur Conseil Municipal une motion dans le même sens.

Nous sommes révoltés et inquiets.

**Nous sommes révoltés** par les attaques indignes dont le mouvement de solidarité avec la Palestine est l'objet de la part de nos dirigeants et d'une grande partie de la classe politique, de droite comme de gauche, car **c'est notre dignité et notre respectabilité que ces attaques répétées, de plus en plus nombreuses et violentes, mettent en cause**. La lutte contre toutes les formes de racisme et toutes les discriminations est inscrite en toutes lettres dans la charte de l'AFPS, et est au cœur de notre combat militant : les amalgames honteux visant à associer systématiquement notre action à de l'antisémitisme sont non seulement diffamatoires, mais relèvent pour nous de l'insulte et nous sont intolérables.

**Nous sommes aussi inquiets et extrêmement préoccupés** par ce que ces attaques impliquent pour l'évolution de la **démocratie française et pour les valeurs qui la fondent : liberté d'opinion, liberté d'expression, liberté de l'action citoyenne**.

Des militants ont été condamnés lourdement pour des actions citoyennes dont la légitimité n'avait jamais été mise en cause jusqu'en 2008, date de publication de la circulaire Alliot-Marie qui enjoint aux parquets de poursuivre systématiquement l'appel à boycott dès lors qu'Israël - et seulement Israël - est concerné, et qui fait donc de la France le seul état démocratique – si l'on excepte Israël – à pénaliser le boycott citoyen.

Non seulement cette circulaire d'un gouvernement de droite n'a pas été abrogée par les différents gouvernements de gauche qui lui ont succédé, malgré des déclarations des ministres de la justice Mme Taubira et M. Urvoas qui partagent notre point de vue sur la légitimité du boycott citoyen, mais nous assistons à un raidissement des responsables du gouvernement actuel, soutenus en cela par les principaux leaders de l'opposition : en témoignent les récentes décisions votées par certains Conseils d'arrondissement de droite comme de gauche de la Ville de Paris, puis par le Conseil de Paris lui-même visant à l'interdiction de toute manifestation en faveur du boycott des produits israéliens, et, surtout, les déclarations de M. Valls au dîner annuel du CRIF, en présence de la plupart des

responsables de l'opposition, et qui nous paraissent lourds de menace pour l'état de droit dans notre pays :

« *La disposition visant à sortir les délits antisémites et racistes du droit de la presse pour les faire entrer dans le droit commun figurera dans le projet de loi Égalité et citoyenneté soumis au Parlement au printemps prochain* » a-t-il annoncé : très bien ! Mais comment ne pas être inquiet quand il ajoute aussitôt après, pour que les choses soient bien claires : « *Il y a l'antisémitisme des beaux quartiers, il y a l'antisémitisme dans les quartiers populaires... et puis il y a l'antisionisme, c'est à dire le synonyme de l'antisémitisme et de la haine d'Israël* » : le terrain est donc en cours de préparation pour que toute critique de la politique israélienne soit passible des Tribunaux au titre de l'« incitation à la haine raciale et à l'antisémitisme »...

**Cela reviendrait à inscrire dans la loi, à brève échéance, les outils qui permettront de pénaliser un combat fondé, faut-il encore le rappeler, sur le strict respect du Droit International et des différents textes internationaux dont la France est signataire.**

Espérant que cette requête inhabituelle rencontrera un écho favorable, nous restons bien entendu à votre disposition pour d'éventuels compléments d'information ou échanges sur ce sujet.

Pour l'AFPS-Trégor,

le président  
Claude LINTANF